

Médecine : un examen d'entrée dès 2017

SUPÉRIEUR Jean-Claude Marcourt déposera prochainement un projet de décret

► Juridiquement, un examen d'entrée s'imposait

► Mais la situation reste complexe...

La décision, attendue, est tombée : Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur en Communauté française, a annoncé qu'un examen d'entrée serait organisé dès la rentrée académique de 2017 pour accéder aux études de médecine et de dentisterie. Le ministre devrait déposer dans les semaines qui viennent un projet de décret en ce sens, a-t-il indiqué mardi en commission

du parlement en réponse à une question du député Jacques Brotchi (MR).

L'objectif du ministre est que son projet de décret dispose d'un avis du Conseil d'Etat pour la mi-décembre au plus tard, afin que le

fédéral puisse délivrer à ce moment-là les numéros Inami aux étudiants engagés dans leur dernière année de formation. Le Conseil d'Etat disposant d'un mois pour se prononcer sur les projets de décret qui lui sont soumis, le texte de Marcourt devrait ainsi être adopté en première lecture par le gouvernement d'ici la mi-novembre au plus tard.

Après l'invalidation cet été du concours organisé en fin de premier bachelier, la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (VLD), a exigé l'adoption préalable par le gouvernement de la Fédération d'un examen d'entrée en médecine. Sans décision en ce sens, elle ne délivrera pas le précieux sésame aux étudiants francophones de dernière année, a-t-elle averti. Le ministre Marcourt a déjà eu des contacts avec les doyens et recteurs pour préparer l'introduction de la nouvelle épreuve.

Situation complexe

La situation actuelle, où se croisent diverses réalités entre quotas et pénuries, reste cependant complexe. Il y a d'abord la problématique des quotas fédéraux non respectés par les franco-

phones (mais aussi dans une moindre mesure par les néerlandophones), ce qui a donné lieu à des milliers de médecins surnuméraires (2.185) de ce côté de la frontière linguistique.

Il y a ensuite le filtre francophone qui ne fonctionne pas ou très mal depuis une dizaine d'années. Ainsi, sa dernière version, le « concours de fin de première » vient d'être querellé au conseil d'Etat et remis en cause en raison de la fragilité juridique de la base sur laquelle s'appuient les quotas fédéraux.

Il y a encore le conflit communautaire entre des Flamands qui se disent « loyaux » et des francophones que les premiers accusent

de non-loyauté. Raison pour la-

quelle les partis flamands ont refusé les conclusions de la commission de planification qui proposait de modifier la clef de ré-

partition des médecins au profit des francophones (le 60/40 aurait dû devenir 56,5/43,5).

Il y a enfin cette pénurie ressentie sur le terrain et compensée par l'importation de centaines de médecins étrangers et le lissage négatif (le rattrapage des surnuméraires sur les prochaines années). Ce dernier va coûter très cher aux universités en termes d'inscription avec le risque de sacrifier une génération de jeunes étudiants. L'examen d'entrée imposé par le fédéral et appliqué par la Communauté française est, en fin de compte, la première étape d'un processus qui devrait permettre de décanter cet épineux problème. ■

ERIC BURGRAFF (avec b)